



Cahier des charges

**Direction artistique de la Nuit Blanche des
Enfants 2023**



Article 1 : objet de l'appel à projet

Le présent cahier des charges a pour objet la direction artistique de la "Nuit Blanche des Enfants" dans le 18^e arrondissement de Paris.

1.1 Enjeux et contexte

Évènement artistique et culturel incontournable du 18^e arrondissement, la Nuit Blanche des Enfants célèbre, chaque année depuis sa création en 2016 et en parallèle de la Nuit Blanche parisienne, **l'art contemporain sous toutes ses formes (œuvres plastiques, numériques, ou sonores, photographies etc), et a la particularité de s'adresser au jeune public (7 – 14 ans) et aux familles.**

Suite au lancement d'une consultation citoyenne à l'initiative de la Ville de Paris, **la Nuit Blanche, et donc la Nuit Blanche des Enfants du 18^e, auront dorénavant lieu aux beaux jours, le 3 juin 2023.**

La Nuit Blanche des Enfants est devenue un moment phare de la vie culturelle du 18^e arrondissement grâce au regard unique d'artistes émergents mettant en lumière un lieu central de l'arrondissement : **la mairie d'arrondissement** (1 place Jules Joffrin).

Organisée par la Mairie du 18^e arrondissement, avec le soutien de la Ville de Paris, la Nuit Blanche des Enfants est gratuite et ouverte à tous. Chaque année, cet évènement attire un public de plus de 1.000 visiteurs.

Depuis 2021, et dans l'idée de pérenniser le premier partenariat entre milieu urbain et milieu rural autour de la Nuit Blanche, **la Mairie du 18^e souhaite qu'une œuvre soit installée dans la commune de Saint-Fraimbault (Orne).** Des interactions en temps réel seraient donc à imaginer entre ces deux lieux.

À titre d'exemple, le site internet de la Mairie du 18^e comporte un reportage photographique des dernières éditions de la Nuit Blanche des Enfants :

2022 : <https://mairie18.paris.fr/pages/nuit-blanche-des-enfants-2022-20491>

2021 : <https://mairie18.paris.fr/pages/nuit-blanche-2021-16997>

2020 : <https://mairie18.paris.fr/pages/nuit-blanche-des-enfants-2020-au-fil-des-saisons-12771>

2019 : <https://mairie18.paris.fr/pages/nuit-blanche-2019-retour-en-images-12674>

Le présent appel à projet porte sur la direction artistique de l'édition 2023 cette manifestation.

À noter que la Mairie d'arrondissement reste ouverte à ce que le prestataire soit force de proposition concernant d'éventuelles manifestations hors les murs qui viendrait compléter la programmation dans l'enceinte de la mairie.

À noter également que la Mairie d'arrondissement sera attentive à toute proposition d'action culturelle qui pourrait accompagner et enrichir la programmation de l'évènement.

En raison des dimensions des salles de la Mairie du 18^e, **des œuvres monumentales et d'ampleur** sont souhaitées de manière à valoriser l'espace disponible. Les candidats sont invités à se rendre sur place en amont de la constitution de leur dossier pour en tenir compte dans leurs propositions artistiques.

L'art visuel contemporain est à l'honneur et constitue la composante centrale de cet évènement, les candidats peuvent toutefois compléter la programmation par du spectacle vivant dans la mesure où les performances accompagneraient l'appréhension des œuvres par le public.

1.2 Intervenants et interlocuteurs

La Mairie du 18^e arrondissement, via l'adjointe au Maire en charge de la culture, pilote l'organisation de l'évènement et est l'interlocutrice directe du titulaire.

Relations avec les artistes :

Dans sa relation avec les artistes, le/la directeur.rice artistique prêtera une attention particulière aux questions de propriété intellectuelle et de gestion des droits d'auteur.

1.3 Calendrier prévisionnel indicatif d'une édition

Les candidats intéressés sont invités, à compter du 21 novembre, à prendre connaissance du cahier des charges, téléchargeable sur le site de la mairie du 18^e, rubrique « culture ».

Le dossier de candidature (note d'intention prospective, détaillée et budgétisée) devra être réceptionné au plus tard le 16 décembre à 17h.

Un jury de sélection se réunira courant janvier en présence des deux candidats ayant retenu l'attention de la Mairie du 18^e.

Ce jury sera composé de :

- Violaine Trajan, adjointe au Maire du 18^e en charge de la culture,
- Victoria Barigant, adjointe au Maire du 18^e en charge de la petite-enfance,
- Aline Weber, directrice adjointe au cabinet du Maire du 18^e,
- Floriane Rouveure, responsable communication au cabinet du Maire du 18^e,

- Coraline Tilly, chargée de mission culture au cabinet du Maire du 18^e,
- Barbara Denibaud, Directrice Générale Adjointe des Services,
- David Pham, Directeur Général Adjoint des Services,
- Un ou une représent.e de la direction des affaires culturelles de la Ville de Paris.

À titre indicatif, les principales échéances de la Nuit Blanche des Enfants, suite à la nomination le/la directeur.rice artistique, sont les suivantes :

- Fin Janvier : 1^{er} RDV technique sur site,
- Février : RDV de validation du projet finalisé,
- Début mai : 2^e RDV sur site,
- Samedi 3 Juin : Nuit Blanche.

Article 2 : Description des prestations

La Mairie du 18^e confie au prestataire la programmation globale de la Nuit Blanche des Enfants.

2.1 La programmation de la Nuit Blanche des Enfants

Au titre de la direction artistique de la Nuit Blanche des Enfants, le prestataire doit assurer les missions suivantes :

- La recherche d'intervenants artistiques en privilégiant la création artistique contemporaine (arts plastiques, arts visuels, projections, installations) et en veillant à ce que l'évènement global présente un caractère innovant, tout en étant interactif, et immersif.

Le prestataire proposera à la Mairie d'arrondissement une thématique de son choix qui constituera le chemin de fer de l'évènement.

À noter que la Mairie se réserve le droit d'imposer des partenariats artistiques de son choix que le prestataire intégrera à la programmation. La Mairie exercera par ailleurs un droit de regard sur les artistes retenus.

- L'organisation et la prise en charge des moyens techniques, financiers, administratifs et humains nécessaires au bon déroulement de l'évènement, de manière adaptée aux différentes étapes du plan de charge de la Nuit Blanche des Enfants : phase de préparation et repérages dans le but de définir l'emprise artistique du projet, faisabilité technique, financière et scénographiques du projet, phase d'installation et démontage des œuvres.
- L'organisation et la prise en charge de l'intégralité des formalités liées aux propositions artistiques, à savoir : les formalités administratives liées à l'accueil et au défraiement

des artistes invités, et la location éventuelle, le transport, la maintenance, et la sécurité des matériels mis en œuvre pour la présentation des manifestations.

- La scénographie et la coordination des moyens techniques dans la mairie,
- La sécurité des œuvres produites, la sécurisation de l'évènement étant assurée par la Ville de Paris. La Ville de Paris prend en charge la sécurité du public et met à disposition les moyens humains à cet effet. Le prestataire souscrita aux assurances couvrant tous les risques professionnels concernant les personnes et les biens liés à l'exécution de la prestation notamment les œuvres.
- Le démontage des œuvres, dont un calendrier à fixer avec la Mairie d'arrondissement.
- Toute action culturelle mise en place autour de la programmation sera appréciée par la Mairie d'arrondissement.

2.2 Information et communication

Il est demandé au titulaire d'assurer :

- L'élaboration de documents de présentation des projets (textes, visuels, éléments techniques ou financiers) et leur transmission à la Mairie d'arrondissement. Ce dossier sera mis à jour et adapté tout au long de la préparation de l'évènement.
- La préparation des dossiers relevant de la communication sera effectuée par le prestataire en lien avec la Mairie d'arrondissement. À partir de ces éléments, la Mairie d'arrondissement réalisera les supports de communication de l'évènement : magazine municipal, affiche, flyers, internet. Le titulaire sera amené à participer au processus de relecture et de correction des textes. L'ensemble de ces documents sera par ailleurs transmis à la Ville de Paris, qui les intégrera aux supports de communication dédiés à la programmation parisienne de la Nuit Blanche.
- L'organisation de la visite du Maire le soir de la Nuit Blanche des Enfants. Le parcours sera proposé en concertation étroite avec le cabinet du Maire.

Article 3 : Modalités d'exécution des prestations

3.1 Rémunération du titulaire

Le titulaire est rémunéré sur le prix global et forfaitaire pour la réalisation des prestations énumérées à l'article 2.

Le budget alloué pour l'organisation de la Nuit Blanche des Enfants est de 25.000 euros TTC mais le prestataire pourra proposer d'autres partenariats financiers ou en nature, validés au préalable par la mairie d'arrondissement, au service de la programmation.

3.2 Clauses d'annulation

En cas d'annulation de l'événement pour raison de force majeure ou à l'initiative de la Mairie d'arrondissement :

- La Mairie d'arrondissement paiera le prestataire à hauteur des frais engagés et sur justificatifs (factures notamment) ;
- Pour la rémunération des artistes et celle de la prestation intellectuelle, la Mairie du 18^e paiera le prestataire à hauteur de 40% du montant prévu, et non à hauteur des frais engagés. Le prestataire fournira à la Mairie du 18^e les justificatifs prouvant la rémunération des artistes à hauteur de 40%.